

# Fiche IV-4 : Démarche prospective « L'avenir de la Camargue avec le sel ? » - Plan d'action partenarial 2024 – 2026

**ANNÉE**

2024

**ÉCHELLE**

PACA

**TERRITOIRE CONCERNÉ**

Camargue

**AUTEURS**

Parc naturel régional de Camargue, État (DDTM 13), Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône

**Thématiques ciblées**

Usages, agriculture, gestion de l'eau

**Statut (en cours ou finalisé)**

En cours

**Objectifs**

Construire l'avenir de la Camargue, tenant compte des enjeux liés au sel et au changement climatique. Il s'agit ainsi d'accompagner et soutenir les parties prenantes de la Camargue pour choisir les cultures adaptées aux nouveaux équilibres du territoire, limiter et réduire les intrants au travers d'une accélération forte de la R&D pour trouver les solutions alternatives...

**Résumé**

Le Parc Naturel Régional de Camargue et l'État ont décidé, le 25 janvier 2024, en étroite coopération avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette et les Villes d'Arles, de Port-Saint-Louis-du-Rhône et des Saintes-Maries-de-la-Mer, d'engager une réflexion associant les parties prenantes de la Camargue pour co-construire une feuille de route partagée à l'horizon de 3 ans (2024-2025-2026). Cette feuille de route vise à apporter des solutions à court-terme pour répondre à la problématique suivante : Comment construire l'avenir de la Camargue avec le sel ?

Pour lutter contre la salinisation, une commission d'urgence pilotée par le Parc de Camargue est l'Instance de suivi de la mise en œuvre des opérations de la feuille de route. Celle-ci comprend 30 opérations concrètes répondant aux enjeux suivants :

- Réduire le niveau de salinité de la Camargue par des actions sur l'eau ;
- Adapter la Camargue au changement climatique par la mobilisation de moyens nouveaux, encore non présents dans le droit commun des politiques des différents partenaires ;
- Agir efficacement à court terme (2024-2026), sachant que la nouvelle Charte du Parc de Camargue, dont la révision vient de s'engager, permettra de prendre le relais des actions de court terme à l'issue de sa révision ;
- Avoir un fort caractère opérationnel, en réponse aux attentes exprimées par les parties prenantes du territoire pour la mise en œuvre d'actions concrètes.

L'orientation 4 « Mobiliser les acteurs autour de la salinité à l'échelle de la Camargue, en cohérence avec le Plan de Sauvegarde du Vaccarès vise entre autre à «augmenter les volumes d'eau douce en hiver dans le Vaccarès en utilisant le réseau hydraulique existant » (action 4.1), à « améliorer le ressuyage de la Camargue insulaire » (action 4.3). L'action 6 « Mobiliser la R&D pour aboutir à des actions concrètes et opérationnelles sur le territoire » dans son action 6.2 prévoit de combler le déficit de connaissance sur le fonctionnement hydrogéologique en lien avec la salinisation des terres (biseau salé, coin salé, carte des niveaux piézométriques...). Il est prévu de mettre en place un observatoire de la qualité et de la salinité des zones humides, et de recourir à la R&D pour déterminer les pratiques agricoles vertueuses pour l'adaptation de la Camargue au changement climatique (recherche de variétés résistantes au sel, changements de pratiques culturelles). Quant à l'orientation 7 vise à maintenir les ouvrages existants en état sur les secteurs où ils sont efficaces, et au droit des enjeux humains, économiques et écologiques.

Le 09 avril 2024, un séminaire intitulé « Construire l'avenir de la Camargue avec le sel ? » a permis de réunir plus de 90 participants représentant l'ensemble des parties prenantes du territoire. Ceux-ci ont formulé différentes contributions pour répondre aux enjeux d'avenir de la Camargue. À partir de ces contributions, et d'échanges bilatéraux entre l'équipe-projet et les parties prenantes, une feuille de route a été bâtie contenant 7 orientations stratégiques donnant lieu à 14 actions déclinées en 30 opérations concrètes à mettre en œuvre de 2024 à 2026.

## Gouvernance

Une coordination d'ensemble de la mise en œuvre de la feuille de route sera assurée par le Parc Naturel Régional de Camargue qui se chargera également, selon les besoins et afin de veiller au bon avancement des opérations : de mobiliser ses équipes ainsi que les différentes commissions thématiques du Parc ; engager des discussions bilatérales avec les parties prenantes du territoire. Un comité stratégique est l'instance décisionnelle et de pilotage. Il est composé de l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et le Parc Naturel Régional de Camargue. La commission d'urgence, instance de suivi de la mise en œuvre de la feuille de route, est pilotée par le PNR de Camargue.

**Source**

[https://www.parc-camargue.fr/parc-camargue/202400102/0001/CS\\_2024\\_052\\_PlanActionPart2024-2026\\_ConstruireAveCama.pdf](https://www.parc-camargue.fr/parc-camargue/202400102/0001/CS_2024_052_PlanActionPart2024-2026_ConstruireAveCama.pdf)

**PARTENAIRES**

RNN de Camargue, Conservatoire du Littoral, SYMADREM, AERMC, CNR, Centre Français du Riz, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône,...